

## Loi orientation et réussite des étudiants (ORE) : le ministère doit ouvrir les yeux et faire face à la réalité !

Jérôme GIORDANO, secrétaire technique national

Le SNPTES a alerté à de nombreuses reprises le ministère sur les graves dysfonctionnements qui se profilent à l'horizon de la prochaine rentrée à cause de la mise en place précipitée et hors-sol de la loi ORE. Cette mise en œuvre ne tient compte d'aucune réalité du terrain et va conduire à l'aggravation des problèmes qu'elle visait à combattre.

Pour le SNPTES certaines questions restent sans réponse :

- comment favoriser une meilleure orientation pour les lycéens, sans moyens humains, en démantelant parallèlement l'ONISEP<sup>1</sup> et sans que les lycéens puissent hiérarchiser leurs vœux dans Parcoursup ?
- comment avoir une lecture attentive des vœux par les équipes enseignantes universitaires pour construire des parcours adaptés, principe au cœur de la réforme, quand matériellement c'est impossible et quand les moyens proposés pour cette tâche relèvent de l'aumône<sup>2</sup> ?
- comment construire des adaptations de parcours pour les étudiants qui en auront besoin quand les équipes pédagogiques, qui par manque d'investissements de l'État, année après année, sont à bout ?

Des calculs sont simples à faire pour comprendre la situation, par exemple, pour retrouver un taux d'encadrement équivalent à l'année 2010 -année qui n'a pas marqué la communauté du supérieur par son opulence- il faudrait créer 17 000 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs à l'université ! Comment, dans ces conditions, nos tutelles peuvent-elles s'imaginer que les établissements puissent proposer, en quelques mois, des telles modulations ? Le ministère propose un accompagnement de 10 millions supplémentaires... soit environ 150 000 € par université, est-ce là ce que l'État est prêt à investir dans la formation de sa jeunesse ?

La ministre Frédérique Vidal parle d'un investissement d'un milliard. Le SNPTES tient à rappeler que ce chiffre est la somme des investissements prévus sur les 5 années du mandat présidentiel. En outre, la moitié de ce financement provient du grand plan d'investissement (GPI) et sera attribuée sur projet que les équipes pédagogiques devront, comme si cela ne suffisait pas, proposer. Les 200 millions par an que représente cet investissement ne compensent même pas l'accroissement démographique étudiant et encore moins le désinvestissement récurrent de l'État depuis des années. Ils ne couvriront pas davantage le coût de la mise en place de la loi ORE<sup>3</sup>.

Les équipes enseignantes sont en première ligne et elles constatent qu'elles n'ont pas les moyens d'accompagner les étudiants les plus en difficulté vers la réussite. Les équipes pédagogiques n'ont pas besoin qu'on leur rappelle qu'elles auront à faire face à cette réalité, non, ce dont elles ont besoin c'est un soutien de l'État à la hauteur de leur investissement. Pour le SNPTES, le gouvernement doit immédiatement en prendre conscience ! Il est grand temps que l'État honore son contrat envers sa jeunesse et envers les personnels de l'enseignement !

Choisy-Le-Roi, le 09 avril 2018

<sup>1</sup> Voir le communiqué : ONISEP, le SNPTES dénonce un projet de mise à mort d'un grand service public de l'orientation ! (<http://www.snptes.fr/ONISEP-le-SNPTES-denonce-un-projet.html>)

<sup>2</sup> Le SNPTES estime qu'il y aura environ 4,4 millions de vœux à traiter, le MESRI propose 8 millions pour financer leur lecture, soit 1,80€ par dossier.

<sup>3</sup> Le SNPTES publiera dans ses Cahiers de la recherche et de la formation sa propre estimation de l'investissement nécessaire à la mise en place de la loi ORE.